|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO  *Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  | REPUBLIQUE TOGOLAISE  *Travail- Liberté-Patrie* |

**28ème Session du Groupe de travail sur l’Examen Périodique Universel**

**Présentation du Rapport de la République du Bénin**

*Déclaration de la Délégation Togolaise*

**Genève, 10 novembre 2017**

**09h-12h30**

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la cordiale bienvenue à la délégation Béninoise conduite par le Ministre de la Justice et de la législation et la remercie pour les informations complémentaires contenues de sa déclaration liminaire

Le Togo salue l’évolution du cadre juridique au bénin, marqué entre autres par la ratification du protocole à la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples portant création de la Cour Africaine des droits de l’homme et des peuple, l’adoption du Code de l’enfant en décembre 2015, de la loi portant Code de procédure pénale en mars 2013 et la loi du 15 février 2013 portant création de la Commission nationale des droits de l’homme.

Au plan institutionnel, nous saluons la création de l’Institut national pour la promotion de la femme et la création de l’Autorité national de lutte contre la corruption.

Nous notons avec grande satisfaction le caractère transparent et l’objectivité du rapport qui tout en mettant l’accent sur les avancées accomplis par le Bénin en matière de promotion et de protection des droits de l’homme, n’omet pas de relever les nombreux défis qui restent à relever.

C’est pourquoi le Togo invite la Communauté international à intensifier son appui au Bénin dans les domaines prioritaires identifiés en vue d’améliorer la situation des couches les plus vulnérables de la population.

Pour terminer, la délégation togolaise souhaite plein succès au Bénin dans la mise en œuvre des recommandations qu’il aura accepté à l’issue du présent cycle de l’EPU.

Je vous remercie